

Le 12/10/2015 à 19h00

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Madame CAYEUX, Monsieur DEVILLERS, Monsieur JULLIEN, Monsieur HEDIN, Monsieur PIA, Monsieur CHRISTIAENS, Monsieur LOCQUET, Monsieur DORIDAM, Monsieur TOPIN, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOITEL, Madame ABLA, Madame DELAPLACE, Monsieur CORDIER, Monsieur BRACQUART, Monsieur MARCHETTI, Monsieur SADOWSKI, Monsieur VANDEBURIE, Monsieur DURIEZ, Madame LESURE, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur COURTOIS, Monsieur DRUJON, Monsieur POLLE, Monsieur BILLORE, Madame GUYOT, Monsieur CHATELET, Madame THIERRY, Monsieur MICHELINO, Madame THIEBLIN, Monsieur OGUEZ, Monsieur VERSCHAEVE, Monsieur LIONNET, Madame BRAMARD, Madame GILLOT, Madame ITALIANI, Monsieur BAILLY, Monsieur ROUTIER, Madame GEOFFROY( jusqu'au dossier n°10), Madame CORILLION, Monsieur SAJOT, Madame GAUCHERAND, Madame ROUIBI-GEFFROY, Madame FONTAINE, Madame CAPGRAS, Madame MARTIN, Monsieur DELMAS, Madame SENOL, Monsieur LIEVAIN, Monsieur VIBERT, Monsieur ILLIGOT, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame NAKIB, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOU, Monsieur LAGHRARI, Monsieur SALITOT, Madame GERARDIN.

SUPPLEANTS Monsieur Laurent DELAERE à Madame Myriam DEBRAINE, Monsieur Christophe TABARY à Monsieur Jeremy HORCHOLLE.

ABSENTS Monsieur LEFEVRE, Monsieur DESIREST, Madame LEFEVRE, Monsieur PAILLART, Madame COLIGNON, Madame KABILE.

POUVOIRS Monsieur Gilles DEGROOTE à Monsieur Dominique DEVILLERS, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS à Monsieur Franck PIA, Madame Françoise DAVESNE à Monsieur Gérard HEDIN, Madame Florence VASSAL à Monsieur Philippe TOPIN, Monsieur Jean-Luc SAUVE à Madame Catherine GUYOT, Monsieur Thibaud VIGUIER à Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Madame Elodie BAPTISTE à Monsieur Jacques DORIDAM, Madame Ingrid MANIER à Monsieur Yves SAJOT, Monsieur Benoît MIRON à Monsieur Charles LOCQUET, Madame GEOFFROY à Monsieur DELMAS (à partir du dossier n°11)

|                        |  |
|------------------------|--|
| Date d'affichage       | 20 octobre 2015  |
| Date de la convocation | 6 octobre 2015   |
| Nombre de présents     | 61 du dossier n°1 au dossier n°10<br>60 à partir du dossier n°11 |
| Nombre de votants      | 71   |

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Antoine SALITOT

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le Lundi 12 octobre 2015 à 19H00 conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

**Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la motion en faveur du soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

**1. Tableau des effectifs - ajustement**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les ajustements d'emplois du personnel.

**2. Convention de prestation de services entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et l'association du pays du grand Beauvaisis (APGB)**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la convention de prestation de services entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et l'association du pays du grand Beauvaisis (APGB). Il s'agirait pour la communauté d'agglomération du Beauvaisis de proposer une prestation de services pour assurer les missions d'animation et de coordination du grand Beauvaisis.

Les prestations ainsi assurées seraient facturées à l'association, selon un bilan mesuré au prorata de la quotité de travail accomplie.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**3. Renouvellement du chantier d'insertion « espaces naturels » pour 2016**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité de reconduire le dispositif du chantier d'insertion itinérant « espaces naturels » sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour la période du 1er avril 2016 au 31 décembre 2016.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de reconduire au tableau des effectifs les 8 postes avec 1 poste supplémentaire en cas d'absence prolongée.

Les membres du conseil communautaire sollicitent à l'unanimité les subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat, du conseil départemental de l'Oise ou autres financeurs pour la réalisation de cette opération.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**4. Renouvellement du chantier d'insertion "bâtiment nature" pour 2016**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité de reconduire le dispositif du chantier « bâtiment nature » sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de reconduire au tableau des effectifs 8 postes avec 1 poste supplémentaire en cas d'absence prolongée.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de remplacer l'encadrant technique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Les membres du conseil communautaire sollicitent à l'unanimité les subventions aux taux le plus élevé possible auprès de la DIRECCTE, du conseil général de l'Oise et du FSE pour la réalisation de l'opération chantier d'insertion « bâtiment nature ».

## **5. Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) des établissements recevant du public (ERP)**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la programmation des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des liaisons piétonnes identifiées.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter toutes subventions auprès des organismes compétents.

## **6. Indemnisation amiable Earl Leroy**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'octroyer à l'entreprise LEROY EARL, une indemnisation à l'amiable d'un montant de 935 € afin de palier la perte de récolte subie par cet agriculteur, suite à des dégradations sur ses cultures causées par des passages multiples d'engins motorisés type quad.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué, à signer toute pièce nécessaire à la poursuite.

## **7. Dotation de solidarité communautaire (DSC) : modification des critères de répartition à compter de l'année 2016**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** la répartition par commune de la dotation de solidarité telle que arrêtée comme suit :

- 24% alloués en fonction de la population (répartition proportionnelle) afin de tenir compte du poids démographique respectif des communes membres ;
- 50% alloués en fonction du potentiel financier par habitant (répartition inversement proportionnelle), afin de réduire les disparités de ressources entre les communes membres ;
- 25% alloués en fonction du revenu par habitant (répartition inversement proportionnelle) afin de réduire les disparités de charges entre les communes membres ;
- 1% alloué aux communes membres de moins de 500 habitants (répartition uniforme) afin de bonifier le montant alloué aux plus petites communes.

## **8. Aides publiques à la pierre - programmation prévisionnelle complémentaire 2015 - opération de construction de 12 logements à Beauvais - rue Leonidas Gourdain**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** l'intégration « de l'opération de construction de 12 logements – rue Léonidas Gourdain à Beauvais » dans la programmation prévisionnelle 2015 des aides à la pierre.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** l'intervention majorée de l'agglomération sur cette opération.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer de manière générale toutes les pièces relatives à l'exécution de ce dossier et à l'exercice de la délégation de compétence de l'Etat en la matière.

## **9. Programme d'intérêt général (PIG) plan rénovation confort - bien chez soi - examen de dossiers de demandes de subventions**

*Monsieur Mehdi RAHOUI ne prend pas part au vote.*

Les membres du conseil communautaire accordent à l'**unanimité** le versement de subventions au 45 demandes déposées au titre du programme d'intérêt général (PIG) pour un montant de 107.098,00 €.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à notifier l'octroi des subventions aux bénéficiaires.

**10. Subvention "groupe de paroles pour femmes victimes de violences conjugales" (association aide aux victimes 60)**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 1.500,00 euros au profit de l'association aide aux victimes 60.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente à signer la convention et toute pièce afférente à ce dossier.

**11. Subvention "accueil mineur victime" (association aide aux victimes 60).**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 4 500 euros à l'association aide aux victimes 60 pour son dispositif accueil mineur victime.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente à signer la convention et toute pièce afférente à ce dossier.

**12. Dotation de fonctionnement de l'association insertion éducation prévention (IFEP)**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité le versement du solde de 78.061,00 euros au profit de l'association IFEP pour l'action mise en place avec le conseil départemental depuis juin 2003, sur le territoire de la ville, une équipe de prévention spécialisée constituée d'éducateurs de rue.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

**13. Acquisition d'emprise foncière pour la construction d'un poste de refoulement sur la commune de Berneuil en Bray**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité l'acquisition d'une partie de de la parcelle cadastrée section ZC n°43 des établissements BREILLY au prix de 60 €/m<sup>2</sup> assortie d'une indemnité de 150,00 €, représentant une dépense globale de 1650 €, pour la construction d'un poste de refoulement sur la commune de Berneuil en Bray.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer l'acte notarié ou administratif et à régler les frais, droits et honoraires liés à cette opération foncière.

**14. Mise en place de la redevance spéciale**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité la mise en place de la redevance spéciale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec un démarrage effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente à signer les conventions avec les redevables.

**15. Redevance Spéciale : fixation du tarif pour l'exercice 2016**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité les tarifs de la redevance spéciale pour l'année 2016 comme suit :

1,071 €/litre pour les ordures ménagères à

1,032 €/litre pour les cartons

**16. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - exonérations de locaux à usage industriel et de locaux commerciaux**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'exonérer pour l'année d'imposition 2016 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux.

### **17. Modification du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et par apport volontaire**

Les membres us conseil communautaire approuvent à l'unanimité la modification de l'article 22 du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et par apport volontaire suite à la mise en place de la redevance spéciale. « Il y sera mentionné qu'au-delà de 1500 litres d'ordures ménagères et de 1100 litres de cartons hebdomadaire, la redevance spéciale s'applique selon les conditions définies dans la délibération de mise en place ».

### **18. Demande d'autorisation de lotir pour la zone d'activités des Larris**

Les membres du conseil communautaire autorisent à la majorité madame la présidente ou le vice-président délégué à déposer une demande d'autorisation de lotissement à vocation économique pour la zone de Larris.

Les membres du conseil communautaire autorisent à la majorité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossiers.

### **19. Rachat au budget principal d'une parcelle de 15000 m<sup>2</sup> par le budget Annexe- ZA de Pinçonlieu**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité le transfert du budget principal au budget annexe Pinçonlieu d'une parcelle de 15 000 m<sup>2</sup> au prix de 24 € HT/m<sup>2</sup>, soit 360 000€ HT.

### **20. Cession d'une parcelle sur le PAE du Haut Villé au profit de la SCI Libr'Edifice**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit de la SCI Libr'Edifice (ou de toute autre société qui pourrait s'y substituer dans le cadre du projet) d'une parcelle d'une superficie d'environ 400 m<sup>2</sup> au prix de 32 € HT au m<sup>2</sup> selon l'avis des domaines, soit au prix total d'environ 12 800 € HT.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la SCI Libr'Edifice ou tout autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ainsi que le vice-président à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### **21. Cession d'une parcelle sur le PAE du Haut Villé au profit du Crédit Agricole Brie Picardie**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit du crédit agricole Brie Picardie (ou de toute autre société qui pourrait s'y substituer dans le cadre du projet) d'une parcelle d'une superficie d'environ 24 286 m<sup>2</sup> au prix de 32 € HT au m<sup>2</sup> selon l'avis des domaines, soit au prix total d'environ 777 152 € HT.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité le crédit agricole Brie Picardie ou tout autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

## **22. Remise de prix, cadeaux et gratification**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité l'attribution de trophées à des entreprises selon certains critères, lors d'événements économiques, tels que les « Prix Economiques du Beauvaisis ».

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la donation de cadeaux de bienvenue aux nouveaux arrivants sur la communauté d'agglomération du Beauvaisis et faisant appel à la cellule d'accueil des cadres.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

## **23. Convention de partenariat entre la Pépinière d'entreprises du Beauvaisis et la couveuse C2ER de la BGE Picardie**

les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la signature de la convention de partenariat entre la pépinière d'entreprises et la couveuse C2ER de la BGE Picardie antenne de Beauvais, qui propose d'animer un atelier par trimestre sur l'entreprenariat et la gestion dans les locaux de la Pépinière, ouvert à tous les porteurs de projets du territoire, et toujours en cohérence avec le programme de la Pépinière d'entreprises.

## **24. Ajustement de la tarification des services de la Pépinière et l'Hôtel d'entreprises du Beauvaisis**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité afin de réajuster à la baisse les tarifs des services de la pépinière et hôtel d'entreprises pour les entreprises extérieures.

## **25. Création d'espaces « centre d'affaires » à la pépinière et hôtel d'entreprises du Beauvaisis**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la création d'espaces « centre d'affaires » à la pépinière et hôtel d'entreprises du Beauvaisis les tarifs sont les suivants :

- loyer de 140€ HT/HC/m2 annuel révisé à la date anniversaire sur l'index INSEE applicable (index de cout de la location),
- forfait « services » à 75 € mensuel par entreprise,
- charges égales à celles de toute autre entreprise, calculées au prorata de la surface occupée.

les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer une convention d'occupation pour les entreprises ayant suivi le parcours pépinière – hôtel d'entreprises, sous réserve de l'acceptation de chaque dossier par la commission « développement économique ».

les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité que la commission « développement économique, enseignement supérieur, mobilité » décide de l'attribution des bureaux « centre d'affaires ».

## **26. Subvention pour l'association Initiative Oise Ouest 2015**

Les membre du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention de 48.726,60 € au profit de l'association Initiative Oise Ouest 2015 qui a objet l'octroi de prêts d'honneurs aux créateurs d'entreprises ainsi que leur suivi une fois leur activité entamée.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

### **27. Présentation du rapport annuel d'activité des transports urbains du Beauvaisis - exercice 2014**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel d'activité des transports urbains du Beauvaisis pour l'année 2014.

### **28. Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée des transports urbains du Beauvaisis**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la programmation des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts du réseau urbain qui a pour objet de répondre aux termes de l'ordonnance du 26 septembre 2014, complétée des décrets 2014-1321 et 2014-1323 du 4 novembre 2014.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer tous documents relatifs.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président à solliciter toutes subventions auprès des organismes.

### **29. Organisation de la journée du transport public 2015 - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les subventions auprès du syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO) pour l'organisation de la journée du transport public 2015.

### **30. Mise en réforme de quatre autobus du réseau urbain**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la mise en réforme de quatre autobus du réseau urbains.

### **31. Mise en place d'une nouvelle ligne de transports urbains à destination du centre pénitentiaire - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels**

Les membres du conseil communautaire approuvent à la majorité la mise en place d'une nouvelle ligne de transports urbains à destination du centre pénitentiaire.

Les membres du conseil communautaire autorisent à la majorité madame la présidente ou le vice-président à solliciter une subvention auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès du SMTCO, pour le fonctionnement de ce service.

### **32. Règlement intérieur des gymnases communautaires de Tillé et Allonne**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité le règlement intérieur des gymnases communautaires de Tillé et d'Allonne.

### **33. Contrat enfance jeunesse 2015-2018**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'étude du nouveau contrat enfance jeunesse 2015-2015 en faveur des jeunes âgés de 2 mois à 3 ans.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer et produire toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente (en sa qualité d'employeur) ou le vice-président délégué à signer et produire toutes les pièces se rapportant au contrat enfance jeunesse 2015-2018.

**34. Maladrerie Saint-Lazare - Tarif d'occupation temporaire et commerciale du domaine public sur le site de la Maladrerie pour la mise en place de points de restauration dans le cadre de manifestations culturelles.**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le tarif suivant pour l'occupation temporaire et commerciale du domaine public dans le cadre d'une manifestation culturelle, à savoir : 8 € HT du m<sup>2</sup> pour l'espace mis à disposition.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les conditions générales d'occupation temporaire et commerciale du domaine public sur le site de la maladrerie Saint-Lazare

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

**35. Maladrerie Saint-Lazare - Convention de partenariat pour la veillée de la peur**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention de partenariat, pour la veillée de la peur, qui propose au public de découvrir le site de la maladrerie à travers des balades contées, des concerts, des projections autour de la thématique des peurs au moyen âge et ainsi de revisiter l'histoire du site.

**36. Maladrerie Saint-Lazare - Demande de subventions**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter au titre de l'année 2015 le concours financier au taux le plus élevé de la région Picardie pour la maladrerie Saint-Lazare, établissement culturel d'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**37. Réseau des médiathèques du Beauvaisis : achat de cartes-cadeaux pour jeux concours**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'achat de cartes cadeaux pour les jeux concours organisés par le réseau des médiathèques pour un montant de 100,00 €.

**38. Réseau des médiathèques : Demande de subventions pour le festival Amorissimo 2016**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à déposer les demandes de subventions auprès du conseil départemental, du conseil régional et de la DRAC pour le Festival *Amorissimo* 2016.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**39. Réseau des médiathèques du Beauvaisis : convention avec l'IME les pastels**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la signature d'une convention avec l'institut médico-éducatif *Les Pastels* pour des séances de lecture, 1 fois par mois, avec des enfants de 2 à 6 ans présentant des déficiences intellectuelles.

**40. C.L.E.A. 2015-2016 : contrat local d'éducation artistique**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la signature de la convention du contrat local d'éducation artistique (CLEA) avec la Ville de Beauvais, pour l'année 2015.

**41. École d'art du Beauvaisis : Demande de subvention**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les concours financiers de l'État (DRAC de Picardie) au taux le plus élevé au profit de l'école d'art du Beauvaisis, dans le cadre d'une formation qualifiante en terre pour les artistes plasticiens.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.